

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/116

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres absents : 4

Dont membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Karine CAROLA, Christian FALZON, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE)

Absents excusés : Laurence BARBERA, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Joël PACULL.

Date de la convocation : 07/11/2024

AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – REHABILITATION DU
30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE EN ATELIER DE VITRAUX ET
APPARTEMENT

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-081 du 21 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la réhabilitation du 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement, ainsi que celle du 23 juillet 2024 n°2024/087 approuvant un avenant pour le lot n°1.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via des avenants concernant les lots suivants :

- N° 1 (maçonnerie) – Entreprise VILLALONGUE : ajustement des prestations effectuées et non effectuées, sans modification de montant, soit une plus-value de 3,26 % pour ce lot en prenant en compte l'avenant n°1
- N° 5 (Menuiseries Extérieures) – Entreprise STAL ALU : modifications des ouvertures suite à une remarque du bureau de contrôle, pour un montant de 749,99 € HT, soit une plus-value de 1,93 % pour ce lot

- **N°6** (Menuiseries intérieures) – Entreprise Technobat : trappe d'accès, pour un montant de 55,08 € HT, soit une plus-value de 0,28 % pour ce lot

L'ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value globale de 5 202,57 € HT, soit 1,72 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République (nouvellement 1-3 rue de l'Eglise) en atelier de vitraux et appartement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les avenants précités aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République (nouvellement 1-3 rue de l'Eglise) en atelier de vitraux et appartement ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.